



Déclaration de la FSU Marne CTSD du 9 avril 2020

Partie « premier degré »

Après le « on est prêt » médiatique de Jean-Michel Blanquer, il a bien fallu se rendre à l'évidence : les professeurs des écoles ne possèdent pas d'outils professionnels dédiés, n'ont eu aucune formation concernant l'enseignement à distance et, si l'outil du CNED a pu remplir un peu son office, les enseignants ont surtout fait preuve d'inventivité et de créativité en ayant avant tout à cœur de maintenir le lien avec leurs élèves.

Dans ce contexte, un ministre qui parle de continuité pédagogique entretient une confusion. La continuité suppose que l'école continue, qu'on poursuive le programme, qu'on aborde des notions nouvelles. D'ailleurs, le ministre parle de « retard pris ». S'il y a du retard, c'est donc qu'on avance. Or, il n'est pas possible de poursuivre les apprentissages sans avoir un pédagogue à ses côtés.

En effet, cela supposerait que l'on délègue aux parents un nouveau métier qui n'est pas le leur, qu'ils exerceraient quelles que soient leurs compétences, leur disponibilité, leur patience et avec le présupposé d'un équipement informatique adéquat. Or, nous le savons, nombre de familles ne disposent pas d'un ordinateur, d'une imprimante ou de suffisamment d'ordinateurs pour toute la famille.

Parler de « l'École à distance », c'est méconnaître le rôle précieux des enseignants, l'accompagnement qui sécurise, l'adaptation faite en fonction des besoins des élèves, mais c'est aussi nier que c'est à l'école qu'on apprend dans l'interaction avec les camarades et dans la richesse de la vie de classe. Apprendre, ce n'est pas simplement donner des outils, des fiches, des exercices.

La continuité pédagogique est un leurre né de l'agitation d'un ministre qui veut exister.

C'est dangereux, car profondément culpabilisant et anxiogène, pouvant même aller jusqu'à générer des conflits graves dans les foyers.

Laisser entendre qu'il est possible d'apporter des notions nouvelles à distance de la classe, c'est choisir, en conscience, de ne s'adresser qu'à ceux qui ont le matériel, le cadre de travail et les codes de l'école : c'est profondément excluante et cela ne peut qu'aggraver les inégalités sociales que notre pays a déjà tant de mal à résorber.

Le ministre, comme l'a fait son homologue belge, doit accepter que l'école se soit arrêtée le 13 mars au soir. Elle reprendra là où elle s'est arrêtée. Entre temps, les enfants ont un rendez-vous avec l'école pour des activités qu'ils peuvent faire seuls et pour lesquelles ils sont en situation de réussite. Tout le reste serait dévastateur.

Pour ceux qui caressent l'ambition secrète d'une école totalement dématérialisée, l'expérience est déjà riche en enseignements et montre à quel point la relation humaine est essentielle, à quel point confondre l'outil de la conception et l'accompagnement dans l'apprentissage ne fait que creuser davantage les écarts et nous éloigne de la réussite de tous.

Pour l'heure, l'important c'est de retrouver nos élèves en bonne santé physique et psychique, c'est sur cela que notre attention collective devrait se porter. Cela devrait être la préoccupation première de notre ministre.

Par ailleurs, sur tout le territoire, les enseignant.es s'engagent pour maintenir une activité scolaire, un lien avec les familles et font preuve de solidarité en s'investissant nombreux et nombreuses dans le soutien aux personnels soignants et prioritaires. L'État doit répondre à ses obligations et veiller à ce que partout où sont accueillis les enfants des personnels prioritaires, du matériel sanitaire en nombre suffisant soit mis à

disposition pour les volontaires. De même, les locaux doivent être régulièrement nettoyés et désinfectés.

Carte scolaire 2020

Depuis la présidence de François Hollande, la priorité au primaire est mise en avant.

En 2017, sous la précédente mandature, 4211 postes avaient été créés. En 2018, Jean-Michel Blanquer avait ouvert seulement 3680 postes tout en dédoublant les CP et CE1 de l'éducation prioritaire. En 2019, c'étaient 2325 emplois créés. En 2020, seulement 440 postes étaient annoncés.

Finalement, après l'étonnante annonce de la création inattendue de 1248 postes, 1688 postes seront créés au final.

On a un peu de mal à suivre la ligne directrice de gestion de la carte scolaire ministérielle ainsi que la cohérence de l'ensemble. Une dotation supplémentaire presque trois fois supérieure au nombre de postes créé initialement a de quoi laisser dubitatif.

Jean-Michel Blanquer rompt-il avec la politique qu'il a mené depuis son arrivée rue de Grenelle ?

La corrélation entre cette annonce et l'épidémie en cours nous interroge grandement.

C'est surtout l'annonce d'un changement radical dans la politique de répartition des postes. Comme le Ministre l'avait annoncé le 27 mars, la priorité est nettement donnée aux zones rurales avec impossibilité de fermer une classe sans l'accord du Maire. L'an dernier, en toute fin de carte scolaire, c'étaient les écoles qui ne pouvaient pas être fermées sans accord des autorités locales compétentes.

Ne faisons pas la fine bouche, l'annonce de la création de ces 1248 postes est une bonne nouvelle.

Une bonne nouvelle pour les écoles rurales, même s'il convient de s'interroger, au plan départemental, sur l'équité avec les écoles en milieu urbain et plus spécifiquement en éducation prioritaire. Après cette réorientation, notre inquiétude demeure grande concernant l'avenir de l'Education prioritaire dans notre pays.

En effet, comme le montre la répartition de la nouvelle dotation, seules les académies rurales, qui sont aussi celles où la population scolaire diminue le plus, se voient attribuer des moyens supplémentaires importants.

Notre académie passe d'un retrait de 30 postes à une dotation positive de 30 postes grâce à la rallonge de 60 postes qui lui est attribuée.

Cette rallonge profite donc prioritairement aux départements les plus ruraux, le 08 et le 52, qui avaient subi une forte taxation et voient ainsi leur situation s'améliorer tout en restant dans le négatif.

En recevant 7 postes supplémentaires, notre département bénéficie donc d'une dotation totale de 25 postes. C'est peu mais on pouvait s'attendre à pire.

Vous allez nous faire part, Monsieur l'Inspecteur d'académie, de vos priorités départementales.

Elles ne pourront pas prendre en compte toutes celles annoncées par le Président de la république concernant les allègements et dédoublements initialement prévus et revues depuis à la baisse.

Vos choix seront très contraints par les annonces ministérielles au détriment de votre vision départementale de la carte scolaire.

Les priorités du SNUipp-FSU 51 sont multiples et ne pourront pas être détaillées dans cette déclaration. Elles sont cependant connues par toutes et tous.

L'allègement des effectifs à tous les niveaux, pour faciliter, entre autres, l'inclusion en est une.

Il est aussi impératif d'abonder le vivier des titulaires remplaçants permettant ainsi une restauration de notre formation continue ainsi que la continuité du service en cas d'absence d'enseignants.

La situation dans les circonscriptions est souvent plus que tendue.

Au sujet de la formation continue, des informations très récentes laissent à penser que le ministère encouragerait les DASEN à ouvrir des postes de remplaçants pour renforcer la formation continue, pour mettre en œuvre l'équivalent d'un plan Villani, mais en Français cette fois.

Si c'est avéré, le SNUipp-FSU souhaite que cette offre accrue de formation ne relève pas du formatage pour imposer la politique pédagogique injonctive ministérielle, mais prenne en compte l'expertise et la capacité de conceptualisation des collègues, tout comme le professionnalisme des conseillers pédagogiques les plus en prises avec le terrain, terrain dont est cruellement éloigné la rue de Grenelle.

Dans de très nombreuses situations, les RASED ont aussi besoin d'être complétés.

Notre dotation, de désormais 25 postes, n'y suffira certes pas.

Nous vous remercions, Monsieur l'Inspecteur d'académie, de nous avoir transmis les tableaux Excel relatifs aux effectifs des écoles de la Marne ainsi que les mesures que vous envisagiez de prendre.

Nous espérons que nos remarques et les propositions d'ouvertures que nous vous avons adressées, au regard des éléments que nous ont communiqués les écoles, trouveront un écho lors de ce CTSD et seront entendues.

Même si notre dotation reste bien en deçà des besoins de notre département, nous souhaitons que les 7 postes supplémentaires permettent d'aller dans le sens de ce que le SNUipp-FSU demande dans l'intérêt des personnels, des élèves et du service public d'éducation.